

Comité d'accompagnement de Liège Trilogiport

Liège, le mardi 11 décembre 2018

Réunion n° 27

Procès-verbal

Présent(e)s

Emile-Louis BERTRAND	Port autonome de Liège
Hélène THIEBAUT	Port autonome de Liège
Céline HELLEMANS	Service public de Wallonie, DGO 2
Marianne PETITJEAN	Fonctionnaire Technique, Service public de Wallonie, DGO 3, Département des Permis et Autorisations Liège
André DELECOUR	Service public de Wallonie, DGO 4
Francis THEUNISSEN	Ville de Visé, Premier Echevin
Serge FILLOT	Commune d'Oupeye, Bourgmestre
Paul ERNOUX	Commune d'Oupeye
Pierre BIEMAR	Architectes BIEMAR - Architecte Jost Group
Thierry BRASSEUR	Représentant de la population de la Commune d'Oupeye
Jean GEURTEN	Représentant de la population de la Commune d'Oupeye
Jean-François VERJANS	Représentant de la population de la Ville de Visé
Thierry GREFFE	Représentant « <i>Comité Village Environnement Santé</i> »
Henri HUYNEN	Représentant ABSL « Les Bassis-Mosans »
Pol BEAUWENS	Représentant ABSL « Les <i>Bassis-Mosans</i> »

Excusé(e)s

Stéphan NIVELLES	Service public de Wallonie, DGO 2
Nicolas DELHAYE	Service public de Wallonie, DGO 3
Olivier VANSTIPELEN	Service public de Wallonie, DGO 3
Bénédicte DUSART	Service public de Wallonie, DGO 3 Département du sol et des déchets
Nicolas BOULANGER	Service public de Wallonie, DGO 3 Département du sol et des déchets
Bernadette MOTTET	Service public de Wallonie, DGO 4
Marcel NEVEN	Ville de Visé
Kevin KESENNE	DP World Liège
Bert DE NIJS	WDP
Christophe RAVIGNAT	Jost Group
Marcel VAN DEN MEERSSCHE	Représentant de la population de la Ville de Visé
Michel MAJCHROWICZ	Représentant « <i>Comité Village Environnement Santé</i> »
Thibaut MOUZELARD	Inspecteur général f.f.

Changement(s)

Suite aux élections communales d'octobre dernier, il est à noter quelques changements au niveau des représentants des communes :

Pour la Commune d'Oupeye

M. Serge Fillot, Bourgmestre de la Commune d'Oupeye continue de représenter la Commune d'Oupeye. La Commune d'Oupeye désignera un second représentant ainsi que deux membres suppléants.

Pour la Ville de Visé

Nous remercions vivement M. Marcel Neven et M. Luc Lejeune pour leur implication et leur collaboration au cours de ces dernières années.

Mme Viviane Dessart, Bourgmestre de la Ville de Visé, représentera dorénavant la Ville de Visé dès le prochain Comité d'accompagnement.

Nous avons le plaisir d'accueillir M. Francis Theunissen – Premier échevin de la Ville de Visé. La Ville de Visé désignera également un second représentant officiel ainsi que deux membres suppléants.

Joint-Venture entre DP World et Liege Container Terminal

Afin d'offrir à leurs clients une offre de services améliorée pour les conteneurs dans l'hinterland, Tercofin (société gérant Liege Container Terminal) et DP World Inland ont décidé de joindre leurs forces à Liège en créant une joint-venture dans le cadre d'un accord d'achat d'actions.

La société commune qui comprend le terminal de Tercofin, Liège Container Terminal (LCT) et le terminal de DP World Liège Terminal sur Liège Trilogiport sera gérée par une même structure commerciale et opérationnelle. Elle regroupera les capacités des deux terminaux afin d'accompagner la forte croissance à venir.

Les chargeurs et clients de la région de Liège et de l'Est de la Belgique auront désormais accès, grâce à un opérateur unique, à une gamme de services très compétitive. De plus, ils pourront bénéficier de deux terminaux à conteneurs, Liège Trilogiport au nord et LCT au sud de la Ville et de la zone industrielle afin de choisir le plan de transport le mieux adapté à leurs besoins spécifiques et d'optimiser les coûts du transport routier sur le dernier kilomètre. La nouvelle joint-venture permet également d'améliorer la consolidation des volumes et de contribuer à lutter contre la congestion des ports maritimes.



1. PV de la réunion n° 26

Pas de modification sur le PV de la réunion n° 26.

2. Informations complémentaires et diverses par le SPW – DGO 2

Pas de point spécifique pour le SPW DGO 2.

3. Informations complémentaires et diverses par le/les divers concessionnaire(s)

Pas de point spécifique pour nos concessionnaires.

4. Divers

Le Comité des Bassis-Mosans nous a fait part de divers points.

4.1. Volet train: quand cet aspect essentiel du Liège Trilogiport sera-t-il opérationnel ?

Une liaison ferroviaire existait déjà entre le Port de Monsin et Chertal. Le SPW et le Port autonome de Liège ont souhaité mieux sécuriser le rail jusqu'à Liège Trilogiport. En effet, il fallait également veiller à améliorer la sécurité sur l'ensemble du tronçon ferroviaire. Une convention a ainsi été signée entre Infrabel, le SPW et le Port autonome de Liège pour la gestion du rail.

Divers travaux ont récemment été réalisés:

- 1. La réfection du pont métallique situé au-dessus du canal de jonction Meuse/canal Albert.**
Ces travaux sont terminés. Le montant des travaux s'est élevé à plus 1,5 millions € pris en charge par le Port autonome de Liège & à charge du SPW de rembourser cette somme.
- 2. Différents travaux de réfection de la voie & de sécurisation sur le site de Chertal même (automatisation des barrières sur le site...).**
Ces travaux sont pratiquement terminés. Le site de Chertal ferme durant trois semaines et est donc inaccessible. Les travaux se poursuivront début janvier 2019 (durée : une semaine).

M. Huynen s'interroge si les fermetures annuelles du site de Chertal entraineront une inactivité ferroviaire sur Liège Trilogiport. La voie de Liège Trilogiport sur Chertal est clôturée et donc en site propre. Le rail pourra dès lors fonctionner malgré les fermetures du site.

Concernant les travaux d'aménagement du rail sur le site de Liège Trilogiport, l'étude d'Infrabel est terminée. L'évolution ferroviaire sur le site dépend de la volonté des concessionnaires (notamment DP World & JostGroup) pour travailler ensemble pour un site commun ou pour développer un site propre sur le site de DP World.

4.2. Construction de la station définitive de contrôle de l'air. Le planning a-t-il été fixé ?

Selon Mme Hellemans, les documents d'adjudication sont prêts et en attente de l'accord de la hiérarchie pour publication. L'avis de marché sera publié en janvier 2019. Les travaux sont programmés au printemps 2019.

4.3. Quand les nouveaux résultats du contrôle de l'air seront-ils disponibles ?

Le Port autonome de Liège a contacté M. Guy Gérard, Responsable de la Cellule Qualité de l'Air, Direction de la Surveillance de l'Environnement, Institut Scientifique de Service Public pour la surveillance de l'environnement en Wallonie (ISSeP).

Selon M. Guy Gérard, l'évaluation de la qualité de l'air par rapport aux valeurs limites de référence se fait sur une année civile. Les résultats pourraient donc être présentés aux membres du Comité d'accompagnement lors de la prochaine réunion en mars 2019.

4.4. *Le planning de remplacement des arbres crevés sur le site (ils sont très nombreux) a-t-il été fixé ?*

Selon Mme Hellemans, l'ordre de remplacement a été donné en octobre 2018. L'entrepreneur a donc trois mois pour remplacer les arbres morts (pour autant que la météo soit clémente et le permette).

Selon M. Huynen, le SPW ne veut pas payer d'arrosages.

Mme Hellemans précise que, selon le CSC, il est prévu que l'arrosage est à charge de l'entreprise sauf en cas de période de sécheresse intense, reconnue par l'IRM.

L'entreprise va proposer de nouvelles essences, différentes et qui résistent mieux. Mme Hellemans attend actuellement les propositions de l'entreprise.

M. Huynen précise qu'aucun arrosage n'a été effectué.

Selon Mme Hellemans, on a déjà remplacé une partie des plantations suite à une sécheresse. Il y a eu des défauts d'entretien. Aucune réaction suite à des PV adressés par le SPW DGO2.

M. Huynen se demande le futur en cas de faillite de l'entreprise. Mme Hellemans souligne qu'il faudra relancer un nouveau marché.

4.5. *Modification du merlon : où en est le dossier? Peut-on savoir ce qu'on va faire exactement ?*

Selon Mme Hellemans, la modification du merlon a été évoquée durant la commission provinciale au niveau de la Direction des Routes de Liège (SPW – DGO 1), en présence de diverses communes.

La DGO 2 attend actuellement les diverses caractéristiques du futur merlon soumises par la Direction des Routes (SPW – DGO 1). Les travaux seront effectués par le SPW – DGO2.

M. Huynen insiste sur la sécurité de cet endroit et souligne la vitesse très élevée de certains automobilistes. Mme Hellemans précise qu'elle a attiré l'attention du SPW – DO1 à ce sujet.

M. Huynen précise qu'il y a une erreur de dimensionnement de cette voirie (voirie très empruntée).

4.6. *Respect du permis : quand les engins qui travaillent sur la darse respecteront-ils (enfin) le permis ?*

Le Port autonome de Liège attirera l'attention des nouveaux gestionnaires de la joint-venture DP World – Liège Container Terminal à ce sujet.

4.7. *Fauchage : les jardins qui touchent le merlon seront-ils fauchés en 2019 une fois comme cette année (vers septembre/octobre) ou bien prévoit-on un entretien avant juillet ?*

Mme Hellemans précise que, comme les années précédentes, un échardonnage sera réalisé. Un fauchage sera réalisé également.

M. Huynen précise qu'effectuer un fauchage en octobre-novembre, c'est bien trop tard. Il souligne également que les chardons présents sur le terrain de 2 hectares (situé entre le rond-point d'entrée de Liège Trilogiport et la clinique d'Hermalle) n'ont pas été fauchés (le terrain est manifestement bleu en période de floraison des chardons).

Mme Hellemans précise que c'est une demande du Département Nature et Forêts du Service public de Wallonie (DNF) pour laisser cette zone spécifique en friche afin d'assurer la biodiversité du site.

M. Bertrand précise que la gestion du terrain relève du SPW – DGO2.

5. Divers

M. Verjans précise qu'un mur de gabions a été défoncé à hauteur de la rampe d'accès au Pont Nord (à droite en allant vers le site de Liège Trilogiport).

Mme Hellemans précise que le redressement de ce mur en gabions relève de la compétence de la Direction des Routes (SPW – DGO 1). Elle relayera l'information.

M. Greffe s'interroge sur l'arborisation de la butte de la Gravière Brock.

Mme Hellemans mentionne que le piquetage a été fait. Les travaux seront réalisés par la même entreprise gérant les autres plantations du site.

M. Greffe : les merlons ont été prolongés jusqu'à l'entrée du site comme prévu dans le cadre du permis (condition du permis d'urbanisme). Il précise toutefois que ces merlons ont été réalisés avec des scories surplombées par 30 cm de terres. Il fait remarquer le caractère illégal de ces travaux et souligne également que la végétation ne pousse pas à cet endroit précis. Il précise par ailleurs que le merlon n'est pas finalisé.

Mme Hellemans pense que comme les scories n'ont pas quitté le site de Chertal, celles-ci ne sont pas considérées comme déchets.

Mme Petitjean précise que le merlon est autorisé par le permis d'urbanisme, essentiellement pour des raisons de bruit. Si les terres ne sont pas sorties du site, elles peuvent effectivement servir à une modification de relief de sol. Cette modification a été réalisée sur le même site.

M. Delecour précise qu'on dépollue en fonction de l'affectation future du site. Si on reste sur la même parcelle, ce n'est pas un problème. Il y avait une demande des riverains de prolonger le merlon. Cela est effectué.

Les travaux publics ont réalisé de nombreux merlons le long des autoroutes. La DNF souhaitait une terre très pauvre pour obtenir des plantes plus riches en termes de diversité.

Mme Petitjean rappelle que le site est destiné à avoir une affectation industrielle.

M. Delecour évoque le permis d'urbanisme : « Afin de protéger les habitations des rues du Tilleul, Delbrouck et Fachard à Hermalle-sous-Argenteau, un merlon sera réalisé en prolongation de l'aménagement de la gravière Brock (...). Le merlon sera végétalisé de manière similaire à ce qui est prévu pour ceux de la gravière. »

M. Greffe souhaite qu'on sollicite l'avis de la DNF. M. Huynen souhaite également revoir le type de plantations.

Mme Hellemans précise que le SPW – DGO 2 n'avait pas les autorisations sur le site de Chertal, raison pour laquelle la réalisation de ce merlon est intervenue par la suite.

M. Greffe précise que la ligne ferroviaire de Chertal est privée. Selon lui, les exploitants doivent demander l'autorisation. Faut-il une autorisation ?

Mme Hellemans précise que la voie est remise en gestion au Port autonome de Liège.

Selon Mme Petitjean, l'exploitation d'une voie ferrée ne relève pas d'un permis d'environnement.

La zone de Chertal est par ailleurs mise sous cocon jusqu'au printemps 2019.

Elle rappelle que, par rapport à l'exploitation du site de Chertal, il y a une convention tripartite (entre le Gouvernement wallon, les syndicats et ArcelorMittal) pour la « mise sous cocon » du site.

La voie ferrée ne demande pas d'autorisation en termes de permis d'environnement.

Il ne faut donc pas de permis d'environnement (anciennement appelé permis d'exploitation) pour la circulation d'un train sur le site de Chertal.

M. Greffe s'interroge sur la problématique de la prolongation.

M. Delecour précise la problématique de la réaffectation du site de Chertal. Il faut que les choses se mettent en place. Réaffecter Chertal fait partie de l'objectif du Gouvernement wallon, en partenariat avec la Foncière liégeoise, les communes limitrophes...

La voie ferrée : Il est indispensable de privilégier l'usage de la voie ferrée (plutôt que le transport routier).

Une nouvelle ligne de chemin de fer n'a pas été créée sur Chertal. Aucune nouvelle zone n'a été créée. Il y aura des dispositions complémentaires dès l'exploitation. Il faudra revoir cela lorsque le site sera réaffecté.

Il est intéressant de développer la zone de Chertal mais il y a des données qui sont encore mouvantes car les études et concertations sont toujours en cours.

M. Ernoux souhaite que le développement du site de Chertal se fasse en étroite concertation avec les communes ainsi que les riverains.

Mme Thiébaud précise que la problématique du développement du site de Chertal ne relève pas de la compétence de ce Comité d'accompagnement Liège Trilogiport. Le terrain est actuellement mis sous cocon. Le développement et la réaffectation du site de Chertal afin que ces terrains deviennent à nouveau disponibles et adaptés à accueillir une nouvelle activité économique ou autre relève de la compétence du Gouvernement wallon.

M. Greffe relate les nouvelles constructions (cf développement de MeuseView) et revient sur les panneaux anti-bruits prévus initialement le long de l'autoroute.

M. Huynen précise que les riverains reviendront avec cette problématique.

M. Delecour précise qu'un permis est périmé au-delà de 5 ans après sa délivrance.

M. Greffe précise que les citoyens auront davantage le bruit des roulements (parfois plus importants que le bruit des moteurs de camion). Ne devrait-on pas placer ces murs anti-bruit ?

M. Delecour précise que la troisième branche n'est pas non plus dans le permis.

M. Verjans s'interroge sur le développement commercial de la zone.

Mme Thiébaut précise que nos entreprises concessionnaires (tant DP World Liège Container Terminal, JostGroup et WDP) sont à la recherche de nouveaux clients pour développer l'activité du trafic conteneurs d'une part et les activités logistiques d'autre part. WDP et JostGroup sont ainsi en pleine commercialisation avec divers projets potentiels pour ce site.

M. Ernoux précise que l'éclairage sur le pont du canal Albert (pont du canal à Hermalle-sous-Argenteau) ne fonctionne toujours pas.

Mme Hellemans précise que le Port autonome de Liège va lancer les inspections. C'est prévu en décembre 2018 afin d'identifier la source de la panne.

Rencontre avec l'association « Les Rendez-vous de Richelle » : Aménagement d'un point-paysage depuis Richelle

Comme mentionné lors du Comité d'accompagnement de février 2018, Mme Thiébaut précise que le Port autonome de Liège a été sollicité par Monsieur Thierry Gathon, Président de l'ASBL « Les Rendez-vous de Richelle » en vue d'être partenaire d'un aménagement d'un point – paysage situé « Sur la Carrière » à Richelle. Ce lieu offre un des plus beaux panoramas de la région et en particulier une vue idéale sur le site de Liège Trilogiport.

L'Association « Les Rendez-vous de Richelle » est actuellement à la recherche de divers partenaires en vue de financer et d'aménager ce point-paysage. L'aménagement consiste entre autre en la sécurisation du site, l'installation de mobilier urbain, l'installation d'une signalétique...

Dans le cadre de la communication citoyenne du Port autonome de Liège, le Port autonome de Liège participera (sous réserve de l'accord du Conseil d'administration de ce 19 décembre 2018) :

- à l'aménagement d'une table d'orientation dédiée à Liège Trilogiport (aménagement de la table, création du graphisme...)
- à la création et au placement de 2 panneaux didactiques qui viendraient s'intégrer au mieux dans cet espace.

La réunion se termine vers 19h.

Prochaine réunion

La prochaine réunion du Comité d'accompagnement est fixée au mardi 19 mars 2019 à 18H.



Emile-Louis Bertrand
Directeur général